



Appel à projets pour la création de jardin et rucher partagé

Adopté par délibération en date du 29 janvier 2021

Les objectifs

Conformément à sa politique agricole, son plan-air-climat, sa stratégie pour la biodiversité et dans le but de favoriser également le lien social, Grenoble-Alpes Métropole souhaite accompagner les projets de création de jardins et ruchers partagés.

Bénéficiaires

Toute structure associative située dans la métropole grenobloise portant un projet de création ou d'aménagement de jardin ou rucher partagé.

Aide de la Métropole

Il s'agit d'une aide financière à l'investissement au taux de 60% des dépenses HT et plafonnée à 5000€.

Par exemple : aménagements extérieurs (clôture, végétaux...), aménagement de coin convivial (banc, table...), matériels de production, bac à compost, signalétique, cabanon, panneaux solaires, eau (pompe, réseau...), matériels mutualisés de production ou de transformation.

Conditions d'éligibilité

Conditions à remplir pour que le projet soit éligible :

- Il doit allier la production alimentaire de qualité, la valorisation de la biodiversité et l'implication citoyenne
- Le porteur du projet devra obligatoirement être une structure associative
- Il sera mis en œuvre dans les deux ans suivant l'attribution de l'aide
- Il sera localisé sur le territoire de la Métropole

Si ces conditions sont remplies, le dossier sera examiné par un jury présidé par la Vice-Présidente à l'agriculture, à la forêt et à la montagne

Critères de sélection

La sélection des groupements retenus se fera sur la base des critères suivants :

- L'originalité du projet (nature du partenariat, échelle intercommunale, public cible)
- La cohérence du projet avec la stratégie d'agglomération en faveur de la biodiversité
- La faisabilité et la performance du projet (efficacité, efficience et pertinence)

Appel à projets pour la création de jardin et rucher partagé

Quels objectifs ?

Conformément à sa politique agricole, son plan-air-climat, sa stratégie pour la biodiversité et dans le but de favoriser également le lien social, Grenoble-Alpes Métropole souhaite accompagner les projets de création de jardins et ruchers partagés.

Pour qui ?

Vous êtes une structure associative située dans la métropole grenobloise. Vous portez un projet de création ou d'aménagement de jardin ou rucher partagé.

Quelle aide de la Métropole et pour quoi ?

Il s'agit d'une aide financière à l'investissement au taux de 60% des dépenses TTC et plafonnée à 5000€.

Par exemple : aménagements extérieurs (clôture, végétaux...), aménagement de coin convivial (banc, table..), matériels de production, bac à compost, signalétique, cabanon, panneaux solaires, eau (pompe, réseau...), matériels mutualisés de production ou de transformation.

Quelles conditions ?

Les conditions à remplir pour que votre projet soit éligible :

- Il doit allier la production alimentaire de qualité, la valorisation de la biodiversité et l'implication citoyenne
- Le porteur du projet devra obligatoirement être une structure associative
- Il sera mis en œuvre dans les deux ans suivant l'attribution de l'aide
- Il sera localisé sur le territoire de la Métropole

Quels critères de sélection ?

La sélection des groupements retenus se fera sur la base des critères suivants :

- L'originalité du projet (nature du partenariat, échelle intercommunale, public cible)
- La cohérence du projet avec la stratégie d'agglomération en faveur de la biodiversité
- La faisabilité et la performance du projet (efficacité, efficience et pertinence)

Comment participer ?

Remplissez la fiche de candidature et envoyez la à thierry.loeb@grenoblealpesmetropole.fr avant le 31 octobre 2021

Renseignements

Thierry Loeb, chargé de mission agriculture à Grenoble-Alpes Métropole
Tél. : 04 76 59 59 32 thierry.loeb@grenoblealpesmetropole.fr

Dossier de candidature

Dossier à retourner impérativement à Thierry Loeb – thierry.loeb@grenoblealpesmetropole.fr

Titre et localisation	
OBJECTIFS DU PROJET	Courte description des principaux objectifs :
DESCRIPTION DU PROJET	Description détaillée des actions : contexte, territoire de projet, publics cibles, organisation du partenariat, méthode, moyens mis en œuvre (humains, matériels...),
BUDGET	
CALENDRIER	
PILOTE	Nom Fonction Organisme Tél. Email SIRET (impératif)